



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 589

RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DE L'ARÉNA FRÈRE ARTHUR-BERGERON (1^{ER} JUILLET 2022 AU 30 JUIN 2023)

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux citoyens de la Ville de Ville-Marie par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière;

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022, le *Règlement n° 589 sur la tarification de l'Aréna Frère Arthur-Bergeron (1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023)* a été adopté.

Le règlement n° 589 entre en vigueur le 9 septembre 2022, jour de sa publication sur le site Web de la Ville de Ville-Marie, et est aussi disponible pour consultation au bureau du greffe situé à l'hôtel de ville au 21, rue Saint-Gabriel Sud à Ville-Marie, aux heures et jours normaux d'ouverture.

DONNÉ à Ville-Marie, ce 9 septembre 2022.

Karine Demers

Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je soussignée, Karine Demers, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Ville-Marie, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en l'affichant aux endroits requis et en le publiant sur le site Web de la Ville de Ville-Marie le 9 septembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 septembre 2022.

Karine Demers

Directrice générale et greffière-trésorière